

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2020

=====

L'an deux mille Vingt le Trente Janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 Janvier 2020.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET – Annie NAVEL --
Nathalie VARIGNIER - André VAUBOIN - Jacques SAVEY – Dominique BESSON -
Philippe JANODY

Excusés : Guy Doléato

Nombre de votants en début de séance : 8

Mme Savey-Garet Marie-Claude est nommée secrétaire de séance.

Nathalie Varignier demande que soit rajouter en questions diverses les points suivants :

- inventaire matériel CPINI

M-Claude Savey-Garet demande que soit rajouter en questions diverses :

- Cérémonie du 8 février

- Affiche des maires

- La Commune et son Histoire

Points acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité .

2) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET DU CCAS :

CA 2019 COMMUNE :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les comptes de gestion définitifs n'étant pas encore transmis, le vote des comptes administratifs interviendront lors de la prochaine réunion de conseil.

Il présente les résultats de l'exercice 2019:

✓ Fonctionnement :	Recettes	352 598,09
	Dépenses	291 648,51

	<i>Excédent</i>	<i>+ 108 558,48 €</i>
✓ Investissement :	Recettes	66 151,10
	Dépenses	153 283,43

	<i>Déficit</i>	<i>- 87 132,33 €</i>

On constate un excédent de clôture de **21 426.15 €**

CA 2019 CCAS :

Mr le Maire présente les résultats de l'exercice 2019:

✓ Fonctionnement :	Recettes	5 114,95
	Dépenses	3 372,70

	<i>Excédent</i>	<i>+ 1 742,25 €</i>

On constate un excédent de clôture de **1 742,25 €**

3) DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 :

La commission des finances se réunira le 4 février à 20 heures pour finaliser le budget primitif 2020.

En ce qui concerne les investissements 2020, les programmes inscrits au budget seront les travaux suivants :

- ralentisseur rue du Faubourg,
- le mur Est du cimetière des Pézières
- la rénovation du four du Quart d'Avard
- le lavoir de Résinand

4) TRAVAUX : PRESENTATION DES DEVIS :

Mr le Maire présente les différents reçus :

- ☞ **DUMONT SECURITE** : 3 extincteurs à changer pour un montant de 327.41 € TTC.
Devis accepté par les membres du Conseil Municipal.

☞ **PST** : fourniture et pose d'une grille salle polyvalente pour un montant de 840 € TTC. Voir avec Sylvain Marguier pour une grille de 200 au lieu de 150.

☞ **PST** : enrobé à chaud four Quart d'Avard = 4 038 € TTC.
Devis accepté par les membres du Conseil Municipal.

☞ **PST** : grille rue de la Fontaine aux Pézières pour un montant de 1 488 € TTC.
Devis accepté par les membres du Conseil Municipal ;

☞ **JULIEN MOYRET** : réfection du parquet de la bibliothèque et cantine = 2 688 € TTC
Devis accepté par les membres du Conseil Municipal.

☞ **JULIEN MOYRET** : réfection parquet salle de classe RDE = 2 604 € TTC. On sursoit ces travaux pour 2020.

☞ **CHAUFFERIE** : devis entretien chaufferie = 6 729 € TTC.
Devis accepté par les membres du Conseil Municipal

☞ **CHAINES TRACTEUR** : les devis seront étudiés lors du prochain conseil municipal

5) **BILAN DES LOCATIONS 2019 :**

Annie NAVEL présente le bilan des locations 2019 :

- Salle polyvalente : 1 570 €
- chambres cure Aranc : 5 375 €

Un état des lieux des 4 chambres de la cure d'Aranc sera fait avec la commission travaux pour lister et prévoir tous les travaux d'entretien à réaliser.

6) **BAIL A FERME POUR LE PARC DES TARPANS :**

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'intégration des communes du Plateau d'Hauteville à Haut Bugey Agglomération au 1/1/2019 et à la dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au 31/12/2018, la compétence « Parc des tarpans de Tavassieu » est restituée à la Commune d'Aranc.

La parcelle qui avait été mise à disposition de la Communauté de Communes le 14 juin 2004 et les équipements acquis depuis le transfert de la compétence, sont restitués à la commune d'Aranc.

Il convient donc d'établir un bail à ferme entre la Commune d'Aranc et l'Association ARTHEN Bugarbivore, représentée par Mr Marc Michelot, agissant en qualité de Président.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) PROJET CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAL MUSEE AVEC LA LAITERIE DE LA COTIERE :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Frédéric Bussy, gérant de la Laiterie et de la fromagerie d'Aranc, qui souhaiterait une mise à disposition de l'espace musée de la fromagerie pour en assurer la gestion complète. Le projet serait de conserver ce lieu de mémoire en réaménageant l'espace pour valoriser le patrimoine gastronomique bugiste, en installant des tables pour les visiteurs pour des dégustations.

Après discussion, Mr le Maire convoquera Mr Frédéric Bussy, lors du prochain conseil municipal du 20 février, pour qu'il puisse présenter son projet en détail.

8) MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) :

Par courrier en date du 30 décembre dernier la Sous-Préfecture nous rappelle que suite au décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 posant le principe d'une mise en œuvre progressive entraînant un passage à ce nouveau régime indemnitaire à plusieurs dates successives, selon les corps de la fonction publique d'Etat, et donc les cadres d'emplois homologues de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel).

Cette mise en place est obligatoire pour les collectivités ayant instauré des régimes indemnitaires antérieurs.

Il convient donc d'abroger l'ancien dispositif et instaurer le RIFSEEP dans un délai de 2 mois, suite à la réception du courrier de la Sous-Préfecture.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9) QUESTIONS DIVERSES :

❖ **Inventaire matériel CPINI** : les jeunes sapeurs pompiers d'Hauteville ont récupéré quelques habillements. Le restant des tenues sera donné au CPINI de St André sur Vieux Jonc, qui fera un don au CCAS.

Le conseil municipal décide de conserver tout le matériel inscrit à l'inventaire.

Dès que le local du CPINI sera libéré, il sera attribué aux associations Mozaïc's, Sou des Ecoles et Aincorps01 pour le rangement de leur matériel. Le devant de la salle servira à toutes les associations pour leurs réunions.

❖ **Cérémonie du 8 février** : rappel des horaires

- 14 h 30 : stèle de Cognat

- 14 h 45 : Monument aux Morts Résinand

- 15 h 00 : Monument aux Morts Aranc

- 15 h 30: projection d'un film par l'association La Commune d'ARANC et son Histoire, suivi du pot de l'amitié

- ❖ **La Commune et son Histoire** : l'Association se réunit régulièrement pour élaborer un livre qui comprendra 4 chapitres (Les Prisonniers, Les Résistants, le 7 février 44 et les Déportés. Des historiens se sont associés à cet ouvrage.
Il reste la mise en page et la relecture.
- ❖ **Affiche des Maires** : un devis a été demandé à Mme Aurélie Tougne, graphiste à Résinand.(montant 210 € TTC)
Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de la proposition d'affiche (format A2 paysage) représentant une frise chronologique des maires du village d'Aranc et donnent leur accord de principe.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le JEUDI 20 FEVRIER 2020

SEANCE LEVEE A 22 H 30

Le Maire,



Daniel MATHIEU

